

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE  
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**SESSION 2017**

**ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : ESPACES VERTS ET NATURELS**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 27 pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant*

Vous êtes technicien principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe, responsable du service Espaces verts dans la commune de Techniville (50 000 habitants).

La commune est engagée depuis 5 ans dans une démarche zérophyto dans le cadre de son Agenda 21.

Le plus ancien cimetière « Cimeville », datant du XIX<sup>ème</sup> siècle et situé en cœur de ville, est minéral avec des allées rectilignes. La végétation, rare, se compose d'arbres alignés. Actuellement, l'entretien est réalisé à l'aide d'herbicides sans rémanence.

Dans un premier temps, le directeur des Services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'aménagement des cimetières dans un contexte de gestion écologique.

**10 points**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles en vue d'une gestion plus écologique de ce cimetière « Cimeville » et de l'obtention de labels.

**10 points**

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

#### Liste des documents :

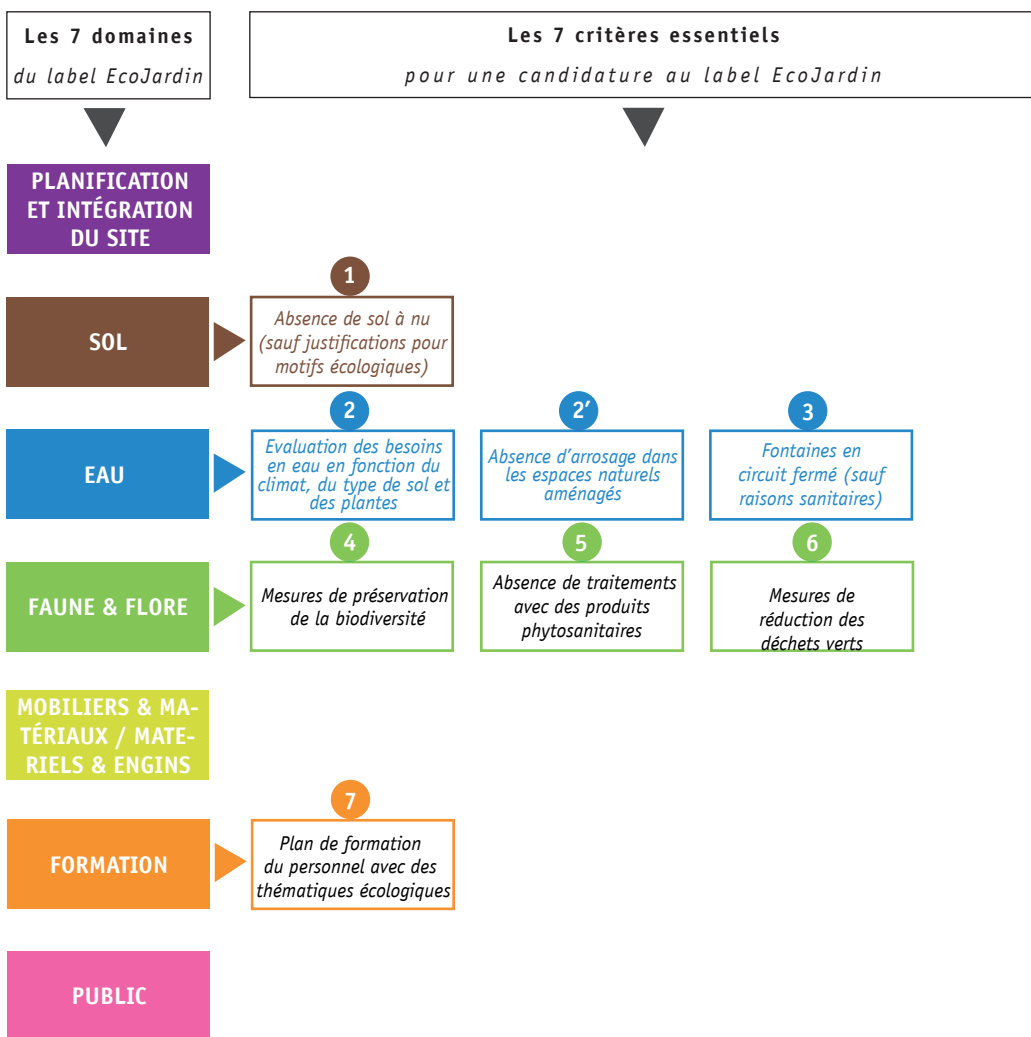
- Document 1 :** Les 7 critères essentiels pour une candidature au label EcoJardin, *label-ecoJardin.fr*, 2015 - 1 page
- Document 2 :** « Les cimetières envahis par les herbes folles », A. Lessard, *ouest-france.fr*, 30 septembre 2013 - 1 page
- Document 3 :** Dossier : Le cimetière et le paysage, J. Rigot et C. Eyraud, *caue69.fr*, 2 août 2011 - 1 page
- Document 4 :** Règlement du label EcoJardin, *label-ecoJardin.fr*, site consulté en novembre 2016 - 2 pages
- Document 5 :** « Zéro Phyto dans les espaces verts publics et privés », *caueactu.fr*, 10 juillet 2015 - 1 page
- Document 6 :** « Zoom sur... Le cimetière paysager de La Roche sur Yon (85) », K. Broquereau et R. Burnel, *lpo.fr*, 29 juin 2016 - 1 page
- Document 7 :** « Cimetière écologique de Souché : Niort, à l'avant-garde », *collectiviteslocales.fr*, 16 juin 2015 - 2 pages
- Document 8 :** Valoriser les cimetières, lieux de sociabilité ouverts sur la ville, compte rendu du colloque, *sifurep.com*, 20 octobre 2011 - 4 pages
- Document 9 :** « Le développement durable fait une progression dans les cimetières », T. Beurey, *localtis.info*, 26 octobre 2011 - 1 page
- Document 10 :** Objectif zéro pesticides dans les cimetières méditerranéens. Changer de pratiques d'entretien et favoriser de nouvelles formes paysagères, *eaumc.fr*, 13 novembre 2012 - 8 pages
- Document 11 :** Guide pratique Conception et gestion écologique des cimetières, *natureparif.fr*, 6 mars 2015 - 2 pages
- Document 12 :** « Le cimetière de Courbevoie devient un véritable parc dans la ville », *localtis.info*, 13 novembre 2012 - 1 page

#### Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

# EcoJardin

la référence de gestion écologique



**1**  
Par sol à nu, on entend terre battue laissée délibérément à nu sans aucune justification pour motifs écologiques.

**Exceptions** : les cheminements, les zones semés de végétation annuelle spontanée et les espaces de sous-bois naturellement pauvres en végétation ne sont pas pris en compte.

**2**  
Ce critère concerne uniquement les zones arrosées. En cas de non-arrosage, le critère sera automatiquement validé. L'évaluation des besoins doit se faire à minima en croisant des alertes météo, la mise en place d'un pluviomètre et les observations de l'équipe d'intervention. L'ensemble de ces éléments sera consigné dans un ou plusieurs documents. La prise en compte de l'ETP (évapotranspiration), si ce n'est pas déjà le cas, sera une mesure à mettre en oeuvre, là où c'est nécessaire, pour le renouvellement du label.

**2'**  
Ce critère concerne uniquement les espaces naturels aménagés. Dans ces espaces, l'arrosage régulier est proscrit, hormis dans le cas de nouvelles plantations (un an pour les plantes à massifs et jusqu'à 3 ans pour les jeunes arbres).

**3**  
Ce critère concerne uniquement les bassins et fontaines non végétalisés à caractère ornemental n'étant pas reliés directement à une rivière, un ruisseau ou un lac. Il s'applique que l'eau soit potable ou non potable. S'il s'agit d'eau de source, on acceptera que celle-ci retourne directement dans le milieu naturel (+/- directement : sans aller dans le réseau d'assainissement si les conditions sanitaires sont bonnes). S'il s'agit d'eau du réseau, le circuit doit obligatoirement être fermé.

**4**  
Ce critère évalue la prise de conscience de l'importance de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts. On cherche à savoir si l'équipe d'intervention a mis en place des mesures, mêmes simples, de préservation (par exemple, des tas de bois, même si les insectes xylophages ne sont pas connus). Les connaissances plus poussées en termes de biodiversité (inventaires et suivis) sont traitées avec d'autres critères.

**5**  
Tous les produits ayant des mentions de danger entre H400 et 413, SPE 8 (dangereux pour les abeilles), H420 ou EUH059, ou étant issus de la chimie de synthèse sont interdits. Les autres produits sont autorisés. Pour connaître ces informations, il est possible de consulter les Fiches de Données de Sécurité (FDS) existantes pour chaque produit. La lutte sémi-chimique (= lutte par phénomènes) est autorisée. Toute intervention sera consignée dans le carnet de traitement (réglementaire).

**Exceptions** : Ce critère reste conforme à la réglementation en vigueur et ne s'applique donc pas dans les cas faisant intervenir des aspects de santé publique (risques pour la population humaine) ou de préservation de ressources génétiques (collections inscrites) dûment justifiés, quand les autres solutions se sont avérées inefficaces.

**6**  
Ce critère évalue les solutions mises en oeuvre pour la réduction de la production de déchets verts : réduction de la hauteur et/ou de la fréquence de tonte, broyage, compostage sur site, etc.

**7**  
Le plan de formation rassemble l'ensemble des actions de la politique de gestion du personnel du candidat. Il doit proposer au minimum une formation concernant une thématique écologique (pour le personnel intervenant sur le site candidat au label ou non) pour montrer que le gestionnaire place l'écologie comme l'une de ses priorités en termes de formation. La ou les formations inscrites au plan de formation ne doivent pas être antérieures à trois ans à partir de la vérification lors de l'audit.

ouest-france.fr  
30 septembre 2013  
A. LESSARD

## **Les cimetières envahis par les herbes folles**

Depuis plusieurs semaines, les mauvaises herbes investissent les cimetières angevins. La municipalité défend une politique écologique. Les familles s'indignent.

À l'entrée des cimetières angevins on peut lire la mention : « zéro pesticide ». L'écriteau municipal met en avant la démarche écologique de ce mode d'entretien en spécifiant « l'attention particulière » que la Ville porte à ces lieux de recueillement.

Pourtant, certains Angevins sont affligés par leur état de délabrement. C'est le cas d'Alain Lhommeau. Il a l'habitude de venir se recueillir sur la tombe de ses parents au cimetière de l'Ouest. « Quel triste spectacle, s'exaspère-t-il en montrant les herbes folles. On dirait que le site est à l'abandon. »

Ce retraité angevin vient ici depuis plus de cinquante ans. Il a observé une dégradation depuis la mise en place de l'entretien écologique. « Avant, le cimetière était en excellent état. En 2009, j'avais déjà remarqué des problèmes. J'en avais informé la municipalité qui avait fait le nécessaire. Aujourd'hui, c'est de nouveau le même problème », explique-t-il désespéré.

### **« Une véritable forêt vierge »**

De l'autre côté de la ville, au cimetière de l'Est, les gens sont tout aussi remontés. « À part quelques allées restaurées, c'est lamentable, s'insurge René Ferrand qui vient régulièrement fleurir la tombe de ses parents. On ne discute pas pour trois brins d'herbe. C'est le cimetière entier qui est devenu une véritable forêt vierge. »

Marina Rogier vient de Tulle pour se rendre sur la tombe d'une amie. Elle ne décolère pas : « C'est une honte pour une ville comme Angers d'avoir un tel cimetière. C'est un manque de respect des défunts. Je suis scandalisée. »

Eux aussi, remettent en cause la politique écologique et ironisent : « On se demande où est l'attention particulière à l'entretien qu'ils promettent. »

### **« Une situation de débordement »**

Cette politique « zéro pesticide » a été mise en place par Gilles Mahé, l'adjoint au maire chargé de l'environnement. À ses yeux, elle trouve sa place dans une logique écologique : « Ce mode d'entretien réduit les aspects néfastes des pesticides. » Quant à la situation actuelle : « Je comprends l'émoi que cela suscite. Le mois de juillet a été particulièrement pluvieux. Ce qui a généré une poussée massive d'herbes. On s'est retrouvé devant une situation de débordement », admet l'adjoint au maire.

Il assure prendre la situation au sérieux et annonce une grande campagne d'arrachage manuel. « Face à cela, on va s'employer à retrouver une harmonie dans le paysage. » Il tient tout de même à rétablir la situation : « Les cimetières ne sont pas du tout à l'abandon. »

## LE CIMETIERE ET LE PAYSAGE

### Le site

L'emplacement des premiers cimetières était traditionnellement à proximité de l'ancienne église, les *"âmes et les corps à l'ombre de Dieu"*. Un décret impérial du 12 Juin 1804 spécifiant *"qu'il y aura hors chacune des villes et des bourgs, à la distance de 35 ou 40 mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts"* a repoussé le cimetière hors du bourg. Par conséquent, son implantation au milieu des champs est la plus répandue. Aujourd'hui, ce règlement est tombé en désuétude, le continuum bâti de la ville étendue a rattrapé, au fil des décennies, ces lieux du souvenir qui, dans certaines villes, sont devenus un poumon vert, un parc ou un belvédère. L'isolement est toutefois sa caractéristique première, renforcé par le vide et les hauts murs autrefois réglementaires qui l'entourent. Ainsi, il convient de le rattacher à son contexte, qu'il soit urbain ou rural, pour en faire un véritable espace public.

La création et l'agrandissement d'un cimetière sont librement décidés par la commune sous réserve de l'application des dispositions du **code de l'urbanisme**. Une autorisation préfectorale est nécessaire pour des périmètres situés à moins de 35 m des habitations et dans le périmètre d'agglomération (communes de plus de 2000 habitants). Pour rendre cette autorisation, le représentant de l'Etat dans le département se fondera sur la conclusion de l'enquête de commodo et incommodo, dont les règles sont définies dans les circulaires du ministère de l'Intérieur du **3 mars 1986** et du 14 février 1995.

### Le projet et l'esprit du lieu

Réfléchir au devenir d'un cimetière suite à un manque de place ou pour y intégrer des fonctions nouvelles, c'est développer un espace public à part entière.

Il est préférable d'étendre le cimetière existant afin de maintenir une unité dans la mémoire collective et éviter ainsi de créer une rupture.

Traditionnellement, il était conseillé d'implanter les cimetières sur les terrains les plus élevés et exposés au nord, l'élévation ayant pour but d'éviter la présence d'eaux souterraines. Cette vision hygiéniste a eu pour effet de créer des cimetières avec un environnement hostile de part leur topographie et leur orientation. Aujourd'hui, lors de la création d'un cimetière, la qualité du site, ses points de vue, les structures végétales ou bâties qui le composent seront étudiées afin de créer un lieu doté de sens, propice à la promenade et à la méditation, où l'intimité et la spiritualité de chacun sont respectées. Le choix définitif dépendra des contraintes techniques et notamment des études géotechniques.

Le cimetière est par définition un équipement public, obligatoire et neutre. Public car chaque commune doit consacrer à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains aménagés à cet effet (**Art L 2223-1 CGCT**), obligatoire, car l'entretien du cimetière fait partie des dépenses obligatoires de la commune (Art L2321-2 CGCT) et neutre pour garantir la laïcité des cimetières (**Art L2213-9 CGCT**).

Le droit à inhumation dans le cimetière est dû (**Art L2223-3 CGCT**) : aux personnes décédées sur le territoire de la commune ; aux personnes domiciliées sur le territoire même si le lieu de décès est différent ; aux personnes qui ont droit à sépulture familiale ; aux Français établis hors de France mais inscrits sur les listes électorales de la commune.

### Le cimetière et son environnement

Le cimetière est à la fois un lieu de rassemblement et d'accompagnement lors des inhumations ou bien d'isolement et de recueillement pour des visites ponctuelles des proches à leurs défunts. Ces deux dimensions induisent une hiérarchisation des zones de circulation autour et dans le cimetière.

Comme tout espace public, il est organisé en lien avec le tissu urbain ou le paysage environnant : une entrée facilement identifiable depuis les voies d'accès ; des zones de stationnement : principales pour le quotidien et secondaires pour les jours de forte affluence ; des accès et allées dimensionnés suivant l'usage (carrossable, accessible aux engins, piéton, etc.) ; une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (ressaut inférieur à 2 cm, rampe de faible pente, signalétique adaptée, etc.).

Label-ecoJardin.fr

Site consulté en novembre 2016

## **REGLEMENT DU LABEL ECOJARDIN**

### ARTICLE LIMINAIRE

De plus en plus de gestionnaires d'espaces verts publics et privés s'engagent dans la réduction de l'impact environnemental de leurs pratiques mais ces changements, loin d'être généralisés, ne disposent pas d'une reconnaissance et d'une visibilité suffisantes.

Neuf villes françaises, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs, plusieurs réseaux professionnels, le CNFPT et le centre technique Plante & Cité ont alors engagé un travail collaboratif, soutenu par l'ONEMA dans le cadre du Plan Ecophyto 2018, pour élaborer les outils suivants :

- Un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts, véritable outil technique et d'aide à la décision pour les gestionnaires.
- Un label associé de dimension nationale, outil de communication auprès du public.

Le label est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus.

Suite à l'appel à candidature lancé par Plante & Cité afin d'attribuer le portage de la gestion du label EcoJardin au niveau national, l' Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, NATUREPARIF, a été retenue.

### ARTICLE 1 - OBJET DU LABEL

L'évaluation de la gestion écologique d'espaces verts a pour objectif de :

- mesurer le niveau d'engagement du candidat en matière de respect de l'environnement,
- mesurer l'état des pratiques de gestion écologique du site audité,
- mettre en lumière les points forts et les faiblesses de la gestion du site.

Tous types d'espaces verts publics ou privés ouverts au public, du parc urbain, jardin d'entreprises, espaces naturel ou cimetières sont concernés par le label.

Le label EcoJardin, attribué à la suite d'une évaluation indépendante, garantit le respect par le gestionnaire d'exigences en matière de modes de gestion écologique des espaces verts.

L'attribution du label EcoJardin vise à encourager l'adoption de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement en valorisant le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts tout en sensibilisant les usagers aux problématiques du développement durable et aux pratiques écologiques en espaces verts.

### ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats au Label EcoJardin devront remplir en ligne un dossier de candidature accessible à l'adresse suivante [www.label-ecojardin.fr](http://www.label-ecojardin.fr).

Le dossier de candidature permet au candidat d'apporter les éléments suivants sur chaque site présenté :

- Présentation succincte du site
- Positionnement du site dans la typologie élaborée par l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF)
- Typologie de la végétation présente sur le site
- Renseignements sur la politique globale du gestionnaire et notamment sur :
  - Planification et intégration du site
  - Sol
  - Eau
  - Faune & Flore

- Mobiliers & Matériaux / Matériels & Engins
- Formations
- Public

Chaque site présenté sera audité [...].

A titre d'information, un site est défini par la conjonction de trois unités :

- Unité géographique qui correspond à la localisation du site  
Un site doit se trouver dans un même lieu, quartier ... Si un site est composé de plusieurs entités de petite taille, celles-ci doivent être proches de moins d'un kilomètre. Le site doit être parcourable facilement à pied et être ouvert au public (de façon libre ou sous conditions d'accès).
- Unité de gestion qui tient compte de l'équipe technique en charge de la gestion du site.  
Un site composé de plusieurs entités de petite taille doit être géré par la même équipe sinon il s'agit de sites différents.
- Unité typologique qui est défini par sa typologie issue de la classification AITF.  
Un site ne peut-être audité que sur une seule typologie correspondant à une grille d'évaluation. S'il existe plusieurs typologies sur un même lieu, il s'agit de sites différents (exemple : un parc et un terrain de sport= 2 sites).

Cas particuliers : la taille des sites, correspondants aux typologies « Accompagnement de voies » et « Arbres d'alignements formes architecturées et libres », est définie par leur unité de gestion.

Sur la base du dossier de candidature présenté, Natureparif déterminera le nombre de sites concernés par l'audit. Le demandeur confirmera alors sa candidature au Label EcoJardin pour l'ensemble des sites concernés avant le commencement de l'audit.

Le coût de l'audit, est à la charge du candidat, est de 675 € TTC pour un site et devra être réglé après réalisation de l'audit sur présentation d'une facture adressée par la structure auditrice.

[...]

#### ARTICLE 6 - NOTATION

L'audit du site candidat au label est réalisé par un expert externe, indépendant du candidat comme du gestionnaire du label.

L'attribution du label se fait site par site, avec trois possibilités de reconnaissance des bonnes pratiques de gestion écologique des espaces verts :

- labellisation d'un ou plusieurs sites clairement identifiés
- labellisation de l'ensemble des sites d'une même classe de la typologie AITF (avec procédure d'échantillonnage des sites à auditer)
- labellisation de l'intégralité des sites d'un même gestionnaire (avec procédure d'échantillonnage des sites à auditer).

La notation sera attribuée conformément aux dispositions du référentiel et des grilles d'évaluation disponibles en téléchargement sur le site du label.

La notation sera complétée par les commentaires de l'auditeur portant notamment sur les pratiques réalisées sur le site, la présence ou non de documents, les décalages entre documents et réalité de terrain, etc.

[...]

## Zéro Phyto dans les espaces verts publics et privés

La France est le premier consommateur en Europe de produits phytopharmaceutiques. Le troisième au monde. Préoccupés par leurs effets indésirables, les pouvoirs publics ont mis en place une réglementation de plus en plus restrictive pour diminuer drastiquement l'utilisation de ces produits communément appelés pesticides. Leur utilisation, même restreinte, est loin d'être sans risque pour l'environnement alors qu'on constate l'érosion de leur efficacité par une adaptation du végétal.

- impacts sur la faune, la flore et l'eau. Disparition de la biodiversité, modification des écosystèmes, pollution des nappes phréatiques et des rivières, mutation de certaines plantes..
- impacts sur la santé des utilisateurs eux-mêmes et sur la population car les molécules sont volatiles. On retrouve des résidus dans l'eau de boisson et l'alimentation, avec des effets sur la santé publique, immédiats (brulures, allergies...) ou à long terme (cancers, maladies neurologiques, troubles de la reproduction...). Dans les zones rendues imperméables, les produits phytosanitaires s'écoulent 30 à 40 fois plus vite jusqu'aux cours d'eau que sur une parcelle cultivée.

Cette prise de conscience a amené le législateur à adopter en janvier 2014, la loi dite « zéro-phyto » pour interdire au 1er janvier 2017 l'utilisation par les collectivités et l'Etat des produits phytosanitaires dans les espaces verts (sauf cimetières et équipements sportifs) et en 2022, l'utilisation de ces produits par les particuliers.

Les collectivités ont donc moins de 2 ans pour revoir leurs pratiques et mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et supprimer l'utilisation de ces produits (sous peine de 2 ans de prison et 75 000 euros d'amende).

Néanmoins, une prise de conscience de l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé et une responsabilité des élus vis à vis des citoyens devraient favoriser un passage à l'acte rapidement.

Plusieurs initiatives prises par de nombreuses collectivités démontrent que ce n'est pas si compliqué et qu'elles en tirent de nombreux profits. Des labels encouragent les villes et villages à passer le cap parmi lesquels l'association villes et villages fleuris.

En Aveyron, le PNR des Grands Causses a initié depuis 2014 une action de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en milieu urbain à laquelle 18 communes ont adhéré. Un diagnostic par commune, un plan d'action, un comité de pilotage, auquel participe le CAUE et un suivi régulier des bonnes pratiques sont réalisés. Des réunions d'échanges sont organisées avec les différents partenaires, les élus et les agents municipaux et le prestataire retenu, FREDON Midi-Pyrénées.

A partir du 25 novembre 2015, pour pouvoir traiter dans les cimetières ou les stades, un certificat individuel sera obligatoire pour les agents des collectivités qui utilisent encore des pesticides. Ce certificat sera obtenu après une formation obligatoire et une évaluation.

Former les agents à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ou les former aux méthodes alternatives (obligatoire dans 2 ans) et protéger ainsi leur santé est un choix à faire. Les alternatives au traitement chimique existent bien. Elles sont souvent bien moins coûteuses et chronophages. Elles nécessitent par contre de modifier les pratiques et de revenir aux fondamentaux. Laisser faire la nature là où elle peut s'épanouir librement et se focaliser sur certains points de fleurissement que l'on juge important.



## **Zoom sur... Le cimetière paysager de La Roche Sur Yon (85)**

Depuis 1997, la ville de la Roche sur Yon (85) travaille en collaboration avec la LPO Vendée sur de nombreux sujets. Cet engagement a connu un moment fort en 2012 avec la mise en Refuge LPO du cimetière paysager de la ville.

### **Un cimetière champêtre**

Situé dans un secteur bocager de la vallée de L'Yon, ce cimetière paysager est implanté sur plus de 32 hectares de prairies naturelles. À l'opposé des cimetières conventionnels, celui-ci est composé d'un ancien corps de ferme, de haies, de mares, de ruisseaux et de prairies pâturées. Pas de pierres tombales, juste de petites stèles ou plaques indiquent le nom des défunts pour conserver le caractère paysager du cimetière. Les parcelles, pour l'instant inoccupées, seront ensuite destinées à l'extension du cimetière dans les cent prochaines années.

### **Un cimetière propice aux actions et animations naturalistes**

À l'occasion du centenaire de la LPO en 2012, une convention Refuge a été signée entre la ville de La Roche sur Yon et la LPO dans l'objectif d'engager le cimetière paysager dans une démarche de gestion écologique. D'abord, plusieurs inventaires ont été réalisés par la LPO : oiseaux, amphibiens, libellules, recensement de haies, ... Des préconisations de gestion écologique ont ensuite été proposées : réorganisation des allées, gestion par pâturage, plantation d'arbustes locaux ou restauration de haies, ... autant d'actions visant à valoriser le vivant au cœur de ce cimetière. Contrairement à la plupart des cimetières, celui-ci est géré sans aucun produit chimique conformément à la charte du programme Refuges.

Par ailleurs, un panneau pédagogique a été installé à l'entrée du cimetière dans le but de sensibiliser les usagers du site aux enjeux de la biodiversité sur le site. Au sommet de ce panneau a même été posé un nichoir, occupé par un couple de mésanges ! Plusieurs animations ont également lieu comme par exemple des séances d'observation d'oiseaux ouvertes à tout public et animées par la LPO.

### **Longue vie aux cimetières naturels !**

Au final, le cimetière paysager de la Roche sur Yon va au-delà du lieu de recueillement : le site est fréquenté par plusieurs promeneurs et est considéré comme un lieu de détente. C'est également un lieu qui expose de manière concrète des exemples d'aménagements sur un site géré écologiquement. Preuve qu'un site funéraire peut finalement être plein de vie !

## Cimetière écologique de Souché : Niort, à l'avant-garde

*Sérénité, quiétude et apaisement, tels sont les mots d'ordre du cimetière naturel de Souché, qui a vu le jour en février 2014. Implanté en bordure du cimetière traditionnel, le nouveau site a été l'objet d'un parti pris résolument novateur : celui d'accueillir les défunts et leurs familles dans un univers harmonieux et 100 % écologique. Le jury de La Revue des Collectivités locales a tenu à saluer le travail réalisé par les équipes de la ville de Niort en attribuant au cimetière de Souché une mention spéciale du Grand Prix.*

Au sein des sociétés occidentales, le grand paradigme en termes de nécropoles demeure la réalisation d'ouvrages de marbre et de pierre. Pourtant, depuis quelques années, la tendance semble s'inverser. Ainsi, des cimetières paysagers et boisés ont commencé à voir le jour dans certaines villes de France. La ville de Niort a pris le parti d'aller encore plus loin en concevant un cimetière naturel. Le principe : rendre à la terre le corps du défunt ou ses cendres, le plus naturellement possible, c'est-à-dire, sans béton, ni bois traité, ni granit de Chine. La ville de Niort a ainsi imaginé un lieu qui soit source de quiétude afin de permettre aux proches des défunts de se recueillir.

La parcelle de 4 000 mètres carrés a été entièrement conçue par les services municipaux qui en assurent à présent la gestion. Les choix techniques se sont portés sur des matériaux naturels et la biodiversité a été favorisée par la mise en place d'hôtels et de nichoirs à insectes. Par ailleurs, les déchets verts sont valorisés sur site et l'utilisation de produits phytosanitaires est strictement proscrite. Les minéraux présents sur le lieu ont également été utilisés et reconvertis en bancs. Le site a été pensé en trois espaces dédiés aux sépultures. Le jardin du souvenir offre ainsi la possibilité de procéder à la dispersion des cendres d'un défunt.

L'espace cinéraire est destiné aux inhumations des corps et l'espace funéraire accueille des plantations autour de la sépulture. L'identification du défunt est faite sur un support en pierre calcaire aux dimensions standards. Parmi les impératifs du cahier des charges, la réduction de l'empreinte écologique du site, dans la ligne de l'Agenda 21 pour le développement durable adopté par la ville. Le process d'inhumation des corps est ainsi très différent des réalisations traditionnelles : sauf en cas d'absolue nécessité, le corps ne reçoit plus de soins de conservation. Il est ensuite déposé dans un cercueil ou une urne en matériaux biodégradables. L'inhumation se fait en pleine terre, sans cuve bétonnée, alors que le mémorial est une simple pierre calcaire discrète.

**Jérôme Baloge, maire de Niort : « il est apparu plus facile de piloter ce projet en interne »**

### **Comment est née l'idée de ce projet ?**

Plusieurs constats ont conduit les services de la ville de Niort à s'intéresser à la forme de nos cimetières et aux évolutions des pratiques. Après la guerre, l'industrie est entrée dans les cimetières avec l'apparition de monuments standardisés, au fil des années, ce sont eux qui ont pris le pas sur les monuments sculptés dans la pierre. De plus, l'essor de la crémation dans les années 1980 a conduit les collectivités à installer des columbariums dont les qualités architecturales sont inégales. Enfin, il est apparu que les familles souhaitent, de plus en plus, personnaliser les sépultures en les végétalisant mais les phytosanitaires apparus dans les années 1970 ont pollué nos sols et rendu nos terres stériles. Après des études des services de la ville, il est apparu qu'une pratique, les cimetières naturels, dans le nord de l'Europe pouvaient préserver l'environnement tout en améliorant les possibilités offertes aux familles pour honorer leurs défunts.

**Le jardin a été entièrement conçu par les agents de la ville. Pourquoi ne pas avoir fait appel à un prestataire extérieur ?**

Ce concept nouveau à Niort devait être totalement inventé, aussi, il est apparu plus facile de piloter ce projet en interne afin que les agents puissent auto-évaluer les aménagements, corriger ce qui devait l'être au fil de l'eau. Par ailleurs, ce projet qui nécessitait de mobiliser plusieurs métiers a permis de faire travailler les agents de manière transversale et a favorisé l'appropriation.

**Un an et demi après l'ouverture du site, quelles sont les réactions des habitants ?**

Les réactions des Niortais sont très positives et au-delà de Niort, de nombreuses collectivités se rapprochent des agents de la ville dans le but d'envisager aussi la création de cimetières naturels. Le cimetière naturel a été conçu comme une offre nouvelle. Il ne remet pas en cause l'existence du cimetière traditionnel.

**Dépenses limitées et mises en commun des forces locales**

Pour agrémenter le jardin, plusieurs statues et objets d'Art ont été disposés dans des espaces dédiés. Ainsi, dès l'entrée du site, le visiteur est accueilli par une sculpture avec une citation de l'écrivain et jardinier Gilles Clément : « pour faire un jardin, il faut un morceau de terre et d'éternité ». Les sculptures du « Gardien » et de « L'Arbre des printemps » sont le fruit d'un travail transversal de collaboration entre les services des cimetières pour la mise en œuvre du projet, le bureau d'études paysage urbain pour la conception de l'esquisse et les ateliers de serrure de la régie voirie pour la réalisation et la mise en place. Le coût global des travaux s'est établi à 53 850 euros, répartis comme suit : 37 000 euros de clôtures, 2 750 euros d'aménagements de voiries, 9 000 euros de végétalisation et 5 100 euros de fournitures pour la réalisation des sculptures.

## COLLOQUE VALORISER LES CIMETIÈRES, LIEUX DE SOCIABILITÉ OUVERTS SUR LA VILLE

compte rendu du jeudi 20 octobre 2011

Co-organisé avec la Ville de Paris, ce colloque entend apporter sa pierre à la construction de la politique métropolitaine. En effet, les cimetières doivent y contribuer largement car ils occupent une place importante dans nos villes et ils sont de plus en plus nombreux à être situés au cœur des projets urbains. La Ville de Paris met déjà en place ces politiques métropolitaines à travers ces nombreux cimetières extra-muros.

Paris Métropole nous incite à poser un nouveau regard sur les cimetières et à nous interroger sur la mise en place de ces opérations d'aménagement afin de mieux répondre aux attentes et aux demandes de la population. Face à la densification urbaine autour de Paris, de quelle manière les transports publics vont-ils, par exemple, s'insérer dans ce tissu ?

On reconnaît aujourd'hui les services « écologiques » rendus par les cimetières aussi bien sur des questions climatiques, au travers des îlots de fraîcheur qu'ils représentent, que sur des questions de biodiversité, de par leur patrimoine arboré très riche. Les Parisiens sont d'ailleurs sensibles à cette richesse. Les nouveaux usages des cimetières en tant que lieu de promenade nous interrogent également sur la place sociétale qu'ils occupent aujourd'hui. Nous avons besoin de l'éclairage des sociologues pour nous accompagner dans ces nouvelles politiques. Les cimetières ne doivent pas être des espaces publics oubliés.

J'espère que cette matinée aura contribué à créer de nouveaux projets, de concert avec les acteurs du SIFUREP, et qu'elle va nous permettre d'accomplir un travail en commun intéressant du point de vue sociétal et environnemental.



Fabienne Giboudeaux,  
Maire-adjointe, chargée des  
espaces verts à la Ville de Paris

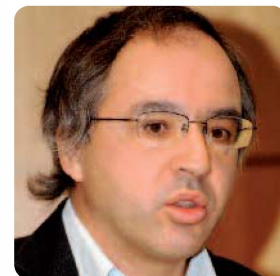
## Les cimetières : ambassadeurs de la biodiversité en milieu urbain

**Même en ville, la nature rend d'incalculables services à l'Homme. Rassemblant près de 20 % de l'ensemble des arbres de la capitale, les cimetières constituent un élément incontournable en faveur de la biodiversité.**

Comme le rappelle Philippe Jacob, responsable du Plan Biodiversité à la Ville de Paris, « les espaces verts répondent aux besoins de la population en atténuant la température – une particularité bien appréciable en période de canicule – et en assimilant, grâce à la présence des végétaux, une partie de la pollution, inhérente aux métropoles ». Parmi les espaces verts, il faut englober les cimetières qui sont également des lieux de promenade pour la population urbaine.

Avec un peu plus de 30 000 arbres, les cimetières parisiens, intra et extra-muros, représentent environ 20 % de l'ensemble des arbres de Paris (hors bois), une proportion comparable à celle des parcs et jardins de la capitale...

La nature en ville contribue, en outre, à la promotion de la biodiversité. C'est lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, plus connue sous le nom de Sommet de Rio<sup>1</sup>, qu'a été définie la diversité biologique. Il s'agit de la variabilité des organismes vivants qui constituent la vie sur Terre, depuis le niveau des gènes (diversité génétique) et des espèces (diversité spécifique), jusqu'à celui des écosystèmes (diversité écologique). « Une nature vivante doit prendre en compte ces différentes notions qui donnent naissance au tissu de notre planète, quelques mètres au-dessous et au-dessus de la terre », souligne Philippe Jacob. Or, la biodiversité est aujourd'hui menacée par trois facteurs principaux.



Philippe Jacob,  
Responsable du Plan Biodiversité  
à la Ville de Paris

<sup>1</sup> Le sommet de Rio s'est tenu à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le sommet de la Terre s'est conclu par la signature de la Déclaration de Rio.

« Les espaces verts répondent aux besoins de la population en atténuant la température et en assimilant, grâce à la présence des végétaux, une partie de la pollution, inhérente aux métropoles »

Philippe Jacob



« D'abord, les habitats naturels et semi-naturels s'amenuisent. Ensuite, la fragmentation de l'espace entraîne un morcellement des milieux et donc une baisse du nombre d'espèces et un affaiblissement génétique des populations. Enfin la pression de l'homme laisse peu de chances aux espèces fragiles tandis que les espèces généralistes pullulent ». Après Rio, un plan stratégique décennal a été adopté en octobre 2010 à Nagoya au Japon, suivi, deux mois plus tard, de la Convention des Nations Unies pour la diversité biologique. Lors de ce sommet, les états du monde entier ont souligné l'importance majeure de la biodiversité en ville. « Ils ont acté une plateforme intergouvernementale qui mobilise tous les scientifiques en faveur de la biodiversité. » En France, cette démarche s'est traduite par la stratégie pour la diversité, votée pour les dix prochaines années, en mai 2011. Selon **Philippe Jacob**, dans ce cadre, les établissements funéraires offrent trois avantages bien spécifiques pour mener une politique fructueuse. « Ces espaces de pleine terre sont gérés par les communes et sont donc inaliénables. Ce sont aussi de véritables milieux de vie, assez proches de ceux d'une forêt comme Fontainebleau. Enfin, on peut y trouver des espèces relativement rares. Ainsi, les zones boisées, les pelouses, les massifs, les allées et les tombes abritent quelque 310 espèces animales et végétales autochtones ou naturalisées – c'est-à-dire d'origine exotique qui se sont adaptées – répertoriées par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Parmi elles, figurent deux espèces régionales végétales protégées, l'orpin de Bologne (une plante de la famille des *sedums sexangulare*) et la renoncule à petites fleurs ». En ce qui concerne la faune, le Centre Ornithologique d'Île-de-France, le CORIF, a recensé 25 espèces d'oiseaux nicheurs au cimetière du Père Lachaise qui avec ses 44 hectares, est le plus grand espace vert parisien intra-muros. Au même endroit, pas moins de 264 espèces de coléoptères ont aussi été répertoriées.

Le développement de la biodiversité peut attirer des animaux responsables, parfois, de dégâts dans les cimetières. À Pantin, une fouine ayant la malheureuse habitude de détruire, durant la nuit, les plantations des jardiniers, a été attrapée puis déportée à l'extérieur de l'établissement. Cependant la présence des fouines n'est pas toujours indésirable. Dans d'autres cimetières, comme au Père-Lachaise, où les fouines sont très nombreuses, des détériorations semblables n'ont pas été constatées.

## Une cohabitation harmonieuse avec... les renards

Face à la pression urbaine, les animaux viennent trouver refuge dans les cimetières. C'est le cas à Thiais où la réorganisation des friches environnantes a conduit cinq renards à s'y installer... Une information a alors été délivrée aux familles et notamment à la communauté asiatique, très présente sur le territoire qui, traditionnellement, dépose des offrandes alimentaires sur les tombes à l'occasion de la fête des âmes errantes. L'arrivée des renards y a été très bien accueillie par tous et plus particulièrement par cette communauté pour qui les renards symbolisent la protection de l'âme des femmes défuntées...

**« Ces espaces de pleine terre sont gérés par les communes et sont donc inaliénables. Ce sont aussi de véritables milieux de vie »**

Philippe Jacob

## Quand les cimetières deviennent des lieux de visite pour les amateurs d'oiseaux

Une fois par mois, entre cinq et dix personnes s'arment de jumelles pour admirer, dans la plus grande discrétion, les nombreuses espèces d'oiseaux qui ont élu domicile au cimetière du Père-Lachaise. Ces visites sont organisées sous la houlette du Centre Ornithologique d'Île-de-France, le CORIF <sup>(1)</sup>. Patrick Suiro, membre de l'association, explique qu'« en avril, on peut découvrir 25 espèces d'oiseaux, jusqu'à 35 en décembre, qui ont réinvesti le milieu grâce à la présence nouvelle des herbes sauvages... ». Le CORIF sensibilise les Franciliens à la richesse naturaliste d'autres cimetières, comme ceux de Bagneux, de Thiais ou de Pantin. Une initiative que l'association est tout à fait disposée à reproduire dans d'autres établissements funéraires, si leurs gestionnaires en expriment le souhait.

**« Les zones boisées, les pelouses, les massifs, les allées et les tombes abritent quelque 310 espèces animales et végétales autochtones ou naturalisées »**

Philippe Jacob

<sup>(1)</sup> Centre Ornithologique Île-de-France, Maison de l'Oiseau, Parc Forestier de la Poudrière, Allée Eugène-Burlot 93410 VAUJOURS  
Téléphone : 01 48 60 13 00  
e-mail : corif@corif.net

# Déclinaison du plan biodiversité dans les cimetières

« Les grands cimetières parisiens intra et extra-muros doivent être considérés comme des éléments majeurs de la trame verte »

Philippe Jacob

« Entre 1998 et 2011, l'utilisation des produits phytosanitaires a déjà été réduite de 87 % dans les cimetières parisiens »

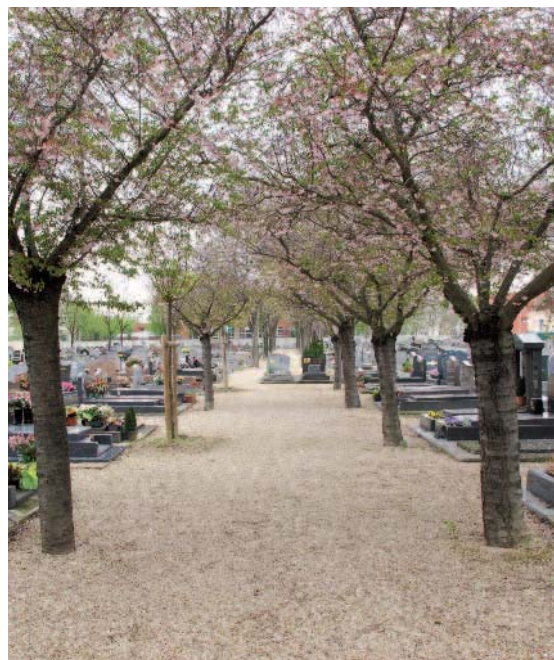
Philippe Jacob

**Le cimetière occupe une place de choix dans le plan pour la préservation et le renforcement de la biodiversité à Paris. Fruit d'une démarche participative, ce plan a été voté en novembre dernier au Conseil municipal.**

Pour la préparation de son plan, initié en 2010, à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, la Ville de Paris a décidé de consulter citoyens, associations, scientifiques, élus et entreprises. « La municipalité a estimé qu'il fallait mettre de la synergie dans toutes ses actions, d'où cette dynamique participative. » rappelle **Philippe Jacob**, responsable du plan biodiversité à la Ville de Paris.

Dans ce cadre, des ateliers de terrain ont été mis en place. « Dès le début, la ville a voulu souligner le rôle majeur des cimetières » en retenant, parmi quatre sites pilotes, un établissement funéraire. Outre les canaux et alentour (19<sup>e</sup> arrondissement), le bois de Vincennes/Bercy-Charenton (12<sup>e</sup> arrondissement), les berges de la Seine dans le bois de Boulogne (16<sup>e</sup> arrondissement), le cimetière du Père-Lachaise et alentour (11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) ont ainsi fait l'objet d'une étude particulière lors de ces ateliers. Au terme de cette étape, a été rédigé un Livre blanc dans lequel quatre-vingt-quinze actions ont été proposées. De ces suggestions, trente actions ont été retenues et répondent aux trois objectifs majeurs du plan.

CRÉTEIL



« Le premier objectif consiste à renforcer les continuités écologiques », souligne **Philippe Jacob**. Il s'agit de fluidifier les liaisons entre les zones vitales pour la biodiversité (les bois), les zones tampons ou de développement et les corridors écologiques (la petite ceinture et, bien sûr, les cimetières) pour que les espèces animales et végétales circulent, s'alimentent et se reproduisent plus facilement. On parle aussi de trames vertes et bleues, outil d'aménagement défendu par le Grenelle de l'Environnement pour reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire national. « Les grands cimetières intra et extra-muros, comme le Père-Lachaise, mais aussi ceux de Bagneux, Ivry, La Chapelle, Pantin, Saint-Ouen et Thiais, doivent être considérés comme un élément majeur de la trame verte », insiste Philippe Jacob. Pour cela, la première action du plan consiste à participer à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Île-de-France<sup>1</sup>, élaboré conjointement par l'État et la Région d'ici fin 2012 et qui vise, notamment, à identifier les trames vertes et bleues à l'échelle régionale.

Pour atteindre ce premier objectif, plusieurs expérimentations sont en cours dans les cimetières parisiens. Ainsi, à Pantin, les cheminements entre les sépultures ont été végétalisés « en conciliant les impératifs de sécurité et de confort des usagers et les objectifs de continuité écologique ». Le SIFUREP va, en outre, lancer une étude sur les emprises mêmes des sépultures et leur gestion : matériaux, techniques de végétalisation, entretien, alternative au granit poli.



ÉPINAY-SUR-SEINE

Le deuxième enjeu du plan vise à mieux intégrer la biodiversité dans le développement durable de Paris. « Les cimetières parisiens représentent un potentiel de végétalisation important, avec leurs 421 hectares de superficie globale. Des aménagements doivent être mis en place pour gérer ces espaces en fonction de la biodiversité. » Ainsi, le plan vise à réintroduire des espèces régionales dans la gamme des végétaux plantés, à ménager des espaces refuges sur l'ensemble du territoire parisien et aussi à adapter l'éclairage urbain à la biodiversité. De manière générale, les améliorations qui peuvent être apportées ne nécessitent pas de moyens considérables. « Les espaces offrent un énorme potentiel, insiste **Philippe Jacob**. Il suffit d'installer quelques haies ou quelques massifs pour accroître la biodiversité... »

Là encore, des expérimentations sont menées dans les cimetières parisiens. À titre d'exemple, des espaces refuges d'évolution naturelle (nichoirs à oiseaux, gîtes à abeilles et guêpes solitaires, abris à hérissons...) ont été créés au cimetière du Père-Lachaise puis ont essaimé dans plusieurs cimetières. D'autres initiatives sont au programme comme la limitation et le contrôle de la circulation automobile, la poursuite de la perméabilisation des sols, la diversification des haies végétales ou encore de la diminution de l'emploi des désherbants... Entre 1998 et 2011, l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbants, mais aussi anti-germinatifs, engrais...) a déjà été réduite de 87 % dans les cimetières parisiens, notamment grâce à l'implication des personnels formés aux nouvelles techniques d'entretien.

Enfin, le troisième enjeu du plan consiste à développer et à fédérer la connaissance et à porter ensuite les messages auprès du public. « Toutes ces démarches doivent être accompagnées d'actions de sensibilisation et de participation à un certain nombre de protocoles. » Un observatoire de la biodiversité a été mis en place. Un inventaire des chauves-souris, habituées des cimetières, a par exemple été réalisé avec le concours du Muséum National d'Histoire Naturelle. Dans ce domaine encore, les personnels sont appelés à jouer un rôle majeur d'information auprès des visiteurs.

*1 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) : nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels). Le SRCE est prévu dans les Lois Grenelle I et II.*



## Penser à communiquer

« Il n'y a eu aucune réaction négative du public. Quand vous avez du vert sur l'ensemble des carrés, la transformation est tout à fait acceptée... » Par contre **Marc Houdon**, Responsable des activités funéraires de la Ville d'Angers, insiste sur la nécessité d'accompagner de telles politiques de communication vis-à-vis des usagers. « Il faut expliquer que les herbes spontanées ne sont pas un défaut d'entretien mais le symbole de sols sains sans produit toxique ».



**Marc Houdon,**  
Responsable des activités  
funéraires de la Ville d'Angers

**Pascal-Hervé Daniel**, Responsable du service des cimetières de la Ville de Paris, note qu'il faudrait aussi expliquer aux usagers comment entretenir leurs sépultures sans utiliser de produits toxiques.

**« Les herbes spontanées ne sont pas un défaut d'entretien mais le symbole de sols sains sans produit toxique »**

Marc Houdon

localtis.info  
T. Beurey  
26 octobre 2011

## Le développement durable fait une progression dans les cimetières

*Le développement durable gagne aussi la gestion des cimetières, remettant en cause bien des habitudes. La communication auprès des usagers est une des clés de réussite de la démarche.*

Les préoccupations paysagères et environnementales reviennent en force dans certains cimetières, ont expliqué le 20 octobre les participants d'un colloque organisé, à Paris, par le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep). A l'époque contemporaine, la standardisation des pierres tombales et le recul de la végétation dans les cimetières ont conduit à un appauvrissement du paysage funéraire, a regretté Frédéric Bertrand, architecte et urbaniste à l'Atelier parisien d'urbanisme. "Les consultations de paysagistes pour des cimetières sont assez rares", a indiqué Bernard Cavalié, paysagiste à l'Atelier de l'Ile.

A Noisy-le-Grand, ce professionnel a apporté ses conseils pour l'extension du cimetière. Le terrain en pente a été organisé en terrasses de nature minérale, dont l'aspect a été masqué par des haies. Au cimetière de Magny-le-Hongre, aménagé également par l'Atelier de l'Ile, des plantes grimpantes recouvrent le mur pour donner au lieu un caractère plus vert, comme l'a souhaité la municipalité. A Angers, les agents municipaux ont remis en herbe 2.600 m<sup>2</sup> d'allées dans les cimetières. Entre les tombes, ils ont étalé des tapis de sedum ou ont planté des mini-mottes. Ces nouveaux espaces verts sont entretenus sans utiliser de produits phytosanitaires et ne sont pas arrosés.

Dans les cimetières parisiens, les trottoirs en béton sont progressivement remplacés par du gazon ou des revêtements stabilisés perméables. Le végétal a ainsi "reconquis" 28 des 420 hectares que représentent les cimetières parisiens. La ville a aussi réduit de 87% en 13 ans l'utilisation des engrais et des désherbants. Par ailleurs, depuis cette année, de petites zones des cimetières sont rendues à la nature, afin de favoriser la biodiversité. Résultat de ces efforts, certaines espèces de fleurs font leur réapparition, comme le coquelicot, ou l'orchidée sauvage. En parallèle, la capitale favorise la vie animale dans les cimetières, qu'il s'agisse de renards ou d'oiseaux nocturnes.

### Les pieds mouillés par temps de pluie

Ces villes ont obtenu des résultats encourageants, mais elles se sont heurtées parfois à d'importantes difficultés. La première est le coût de ces nouvelles pratiques. A Angers, l'enherbement autour des tombes a coûté 30 euros par m<sup>2</sup>. Pour un tapis de sedum, il faut compter 27 euros pour un m<sup>2</sup>. La facture a grimpé à 65 euros par m<sup>2</sup> pour l'enherbement des allées rendues aux piétons. Au cimetière de Pantin, la végétalisation des allées d'une division (moins d'un hectare) a coûté 35.000 euros. Le second défi concerne la formation des personnels. Alors qu'avant, de "simples agents d'entretien suffisaient, il faut désormais l'intervention de jardiniers qualifiés", constate Marc Houdon, responsable des activités funéraires de la ville d'Angers. Pascal Hervé Daniel, responsable des cimetières de la ville de Paris, va plus loin : "Demain, la gestion des cimetières ne sera plus centrée uniquement sur les enjeux funéraires. La gestion sera transversale : elle fera intervenir notamment des équipes de spécialistes en conservation du patrimoine, en gestion de la flore et de la faune." Dernière grosse préoccupation: le comportement des personnels et des usagers. Si à Paris par exemple, les agents s'impliquent beaucoup dans la mise en œuvre des nouvelles méthodes, il ne faut pas que certaines espèces (la fouine, les étourneaux ou les corneilles notamment), détruisent leur travail, comme cela arrive si rien n'est fait. Quant aux usagers, parfois âgés, ils n'acceptent pas tous d'avoir les pieds mouillés par temps de pluie, parce qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'emprunter les allées enherbées. Certains n'apprécient pas non plus les traces que les escargots ou les limaces laissent après leur passage sur les sépultures. "L'éducation du public est indispensable", conclut Pascal Hervé Daniel, dont les services vont prochainement mener une campagne de sensibilisation auprès du public, pour expliquer les changements en cours dans les cimetières parisiens.



## Objectif zéro pesticides dans les cimetières méditerranéens. Changer de pratiques d'entretien et favoriser de nouvelles formes paysagères

### Formes paysagères et représentations sociologiques des cimetières en Europe et Méditerranée

*Frédérique GARNIER paysagiste DPLG,  
maître d'œuvre, enseignante, Paris*

#### Tout d'abord quelques éléments d'histoire européenne

**A la Révolution, l'État retire à l'Église la gestion des cimetières que le code napoléonien va réaménager en profondeur en imposant de l'ordre et de l'organisation.** Le 12 juin 1804, un décret interdit les enterrements dans les églises et prévoit une distance séparant les bourgs des cimetières. Des principes architectoniques sont mis en œuvre, assortis de classifications et de quartiers : ici les rangées d'adultes, là les rangées d'enfants, là les lignées... L'ordonnement et la rigueur de la composition en sont les principes directeurs.

#### • *De l'espace social ouvert à l'enclos à part (France)*

Le cimetière est devenu aujourd'hui un enclos, un espace fermé, coupé du monde. Il n'en a pas été toujours ainsi. Dans l'Europe du **Moyen-Âge, c'était un espace joyeux, un lieu de vie, un véritable espace social ouvert** où seule une croix chrétienne signalait à l'entrée l'immunité de son territoire. Le sacré et le profane étaient alors mêlés, comme le silence et le bruit.

Plus tard, avec l'emprise de l'Église, on édifie les premiers murs de clôture. Il faut contrôler, maîtriser cet espace à l'ombre du clocher ; le cimetière prend un **visage insulaire**.

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, en pleine croissance démographique, on commence à externaliser les cimetières, à l'orée des centres urbains, au milieu des champs. **Le cimetière devient un monde à part.**

#### • *Les cimetières «parcs» d'Europe du Nord :*

Chez nos voisins européens s'observe au contraire à partir des années 1870 un nouveau mouvement qui dessine **les premiers cimetières «parcs»** pourvus de jardins représentant un paysage et où les tombes et tombeaux sont répartis sans se conformer à un plan précis. Ils signent un retour à la nature.

Ainsi le cimetière forestier de Davos en **Suisse** rappelle un bois.

Autre exemple devenu célèbre : **en Suède**, le cimetière de Stockholm

**Skogskyrkogården** (le cimetière des bois), classé au patrimoine mondial par l'Unesco en 1994. Immense cimetière qui décline une véritable procession vers le «champ des morts». La végétation, luxuriante, est favorisée, entretenue, taillée, les parcours d'alcôves sont nombreux.



Sur une petite colline que l'on gravit par un long escalier s'élève un jardin du souvenir doté d'un vaste secteur cinéraire (dépôt des cendres). Après une longue promenade «chez les vivants», on entre dans le champ des morts, aux murs bas, souvent végétalisés. Les champs de morts sont légèrement surélevés par rapport au chemin de circulation, les parcours sont engazonnés. Des lieux de recueillement sont installés par endroit, où l'on s'assoit sur des bancs et dépose des fleurs sur des tables, des fontaines.

Un autre cimetière remarquable se trouve à Gorvåln (Suède), avec un important travail sur l'eau.

**En Allemagne**, dans le cimetière forestier de Wilmersdorfer, les sépultures sont posées dans des clairières où se pratique l'art du jardin jusqu'au pied des stèles. Au cimetière français de Berlin, un axe structurant est marqué par un alignement de bouleaux, arbre des morts dans la tradition celtique. Dans l'ensemble, les cimetières neufs s'approprient désormais une intense végétation.

**Aux Pays-Bas**, la notion de cimetière s'efface derrière celle de jardin, par exemple à **Rotterdam**, où de simples plaques posées au sol signalent un grand carré cinéraire. De grandes sculptures, en forme de totem, sont installées, au pied desquelles sont épandues les cendres des défunts. Il n'y a pas de murs mais des canaux, dans la continuité de ceux que l'on trouve en ville. Le grand cimetière d'**Amsterdam**, privilégie l'engazonnement et les grands arbres. Les stèles sont parfois stylisées, avec l'emploi de verre teinté. Des animaux (paons) y vivent, des urnes funéraires sont posées à même le sol...



En **Belgique**, des systèmes d'étagères surmontés de treilles végétales remplacent les columbariums classiques, on trouve même dans certains cimetières des jardins thématiques colorés dédiés aux enfants...

### • **Europe du Sud : le triomphe du minéral**

Le contraste est fort avec **Barcelone**, où un cimetière extrêmement minéral surplombe la ville et où le seul végétal est le cyprès. Les enfeus (tombe encastrée dans l'épaisseur du mur) sont logés le long d'immenses murs comparables à des façades d'immeubles. Ils se confondent parfois avec l'habitat voisin et peuvent recevoir à leur sommet des rangées de panneaux photovoltaïques ! Le cimetière d'**Igualada**, également en Catalogne, dessiné par l'architecte catalan Enric Miralles, est niché dans une ancienne carrière riche de falaises et de pinèdes. Des sculptures monumentales y rappellent le passé industriel local.

Plus poétique est un cimetière situé dans le sud de l'Espagne (**Sayalonga** - Malaga), avec des enfeus aux allures d'igloo montés les uns sur les autres et blanchis à la chaux.

En **Italie**, l'exemple récent du nouveau cimetière d'**Armea**, par les architectes Amoretti et Calvi, est lui aussi très minéral, travaillé d'abord comme un lieu de mémoire. Une urne géante, de la taille d'un petit immeuble, y reçoit l'ossuaire dans un paysage assez dur.

## **Évolution contemporaine des cimetières français**

Pendant longtemps, les cimetières français se résument à des alignements de marbre et de granit. Cependant la situation évolue, comme en témoigne le cimetière de **Valbonne Sophia-Antipolis** (Alpes-Maritimes), imaginé par l'architecte Marc Barani, avec une grande chambre funéraire située au cœur de la forêt ou l'installation de jardins de cavernes [caveau-urne – NDLR].

## Étude de cas particulier : le projet du cimetière de la Vallée à la Dame à Verrières-le-Buisson (91)

*Un de mes projets portait sur la création d'un cimetière paysager dans un espace naturel classé.*

*La situation de ce cimetière en belvédère sur l'ensemble de la commune est exceptionnelle. Fortement boisé, il s'inscrit dans la continuité du bois de Verrières-le-Buisson et domine d'anciennes terres agricoles (vergers à cerises). On retrouve encore les traces de cette ancienne activité dans son emprise par la présence de poiriers et cerisiers. Les pâturages en contrebas du site sont délimités par un cordon forestier qui crée une épaisseur végétale naturelle et une transition inespérée.*



*La création du cimetière dans un site naturel protégé est l'illustration d'une volonté communale forte. En collaboration avec le responsable environnement de la commune (C. Siffre), l'objectif a été de retrouver le verger de collection tombé plus ou moins en friche.*

*Les inhumations traditionnelles ne seront pas possibles dans ce cimetière mais le restent dans l'ancien. Il est conçu comme un parc où le cinéraire est privilégié aux autres modes d'inhumations.*

*Mon approche a consisté à essayer d'imaginer des secteurs d'inhumation issus des différentes ambiances du site en s'appuyant sur des matériaux neutres. La gestion des végétaux est naturelle : prairies et bordures fleuries, fauche différenciée, des bandes de bulbes sont installées pour délimiter les tombes en offrant une floraison précoce. Les concessions sont implantées de part et d'autre du chemin, les plaques funéraires à même le sol et les objets de plus de 25 cm de haut ne sont pas admis.*

## Conclusion

Les cimetières évoluent, nos mentalités aussi. L'émergence d'une demande de crémation engendre de nouvelles réflexions et approches. Dans ces évolutions, l'Europe du Nord et les Anglo-Saxons ont «pris de l'avance» sur la France où tout reste à faire mais où... tout est désormais possible.

### • **Francis GINESTET, animateur**

*«Comment faire bouger cette vision du cimetière, lieu où il ne doit pas y avoir de vie, où l'on a perdu la clé du portail et des caveaux, où il ne pousse pas une herbe, comme si les morts, figés, ne devaient pas nous échapper ?»*

### • **Frédérique GARNIER**

*«J'en suis à mon cinquième projet de cimetière et je suis positive. L'incinération progresse, elle représente actuellement environ 30 % du choix des familles. Il y a une conception plus douce du passage vers la mort. La nature y aide. Enfin, une demande d'aménagements de la part des collectivités commence à exister. Dans cette dynamique, la «mauvaise herbe» commence à être mieux tolérée.»*

# État des lieux et problématiques des cimetières en Languedoc-Roussillon

Florence BINESSE, consultante et formatrice (cabinet Enfora - Nîmes)

## Introduction

**Les cimetières** renseignent sur l'histoire, les croyances, le niveau de vie autant que le type de culture des gens. Dans la région languedocienne où j'en ai étudié et visité beaucoup, l'image que je retiens est qu'ils se sont organisés un peu à la manière des villes.

**À Alès** par exemple (Gard), les caveaux sont de vraies «demeures des morts», on distingue des quartiers riches et des quartiers pauvres, des quartiers neufs et des anciens. Le parcours se divise en grandes allées principales, carrossables, et des allées secondaires, piétonnes. L'ensemble est très souvent rectiligne, comme le sont les alignements de tombes.

La végétation, souvent rare, est elle aussi alignée et presque monospécifique. Le cyprès évidemment est omniprésent du fait de sa symbolique forte : le feuillage persistant renvoie à l'éternité. Les arbustes se répètent : laurier tin, laurier sauce, myrte, pittosporum.

Les familles aménagent parfois des jardins privés, souvent très petits : jardins de pots, petits massifs de pleine terre : compositions annuelles ou vivaces, plantes grimpantes à forte symbolique, plantes artificielles,...



«Les cimetières, des villes parallèles à celles des vivants»



Comme dans les villes, le **fleurissement est saisonnier** et les cimetières se colorent à la Toussaint... Dans certains cimetières, on trouve quelques jardins du souvenir, ainsi à Frontignan-la-Peyrade, Thézan-les-Béziers, Puisserguier, ou Bassan (Hérault). Mais les initiatives restent modestes en aménagements paysagers.

**Le cimetière est un lieu sensible où le changement est mal accepté et où l'espace n'est pas vu aussi favorablement que les autres espaces végétalisés de la ville ou du village.**

Pourtant ce sont des lieux de mémoire fréquentés par les vivants, pour des cérémonies sociales et familiales autant que pour des promenades apaisantes. Leur conception devrait intégrer tous ces usages : environnement végétalisé propice à l'apaisement, aménagement de zones de repos (bancs), suspensoirs à arrosoirs... La mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est également fondamentale.

Certains cimetières de notre région sont superbes d'un point de vue paysager. Citons celui de **Puissalicon** (34) ou encore le **cimetière protestant de Nîmes**, le plus ancien de cette confession en France. En gestion privée, il a été classé monument historique en 2001. Il fait la part belle au paysage et à la végétation avec une atmosphère très romantique.

Moins éradiquées qu'ailleurs, la ronce et la salsepareille y sont largement tolérées. Certains cimetières récents sont également bien réfléchis d'un point de vue paysager : Saint-Gély-du-Fesc (34), la Grande Motte (34) ou Perpignan (66). Fait remarquable, ce dernier est planté de palmiers.

## Problématiques récurrentes

Très ordonnés, les cimetières sont gérés par des collectivités confrontées à des problématiques récurrentes :



▀ **l'exigence de propreté et de netteté**, engendre **l'emploi massif de désherbants chimiques**, même si les efforts d'arrachage manuel et mécanique progressent. Cette exigence engendre également des interventions répétées de ramassage d'aiguilles de cyprès

ou de pin qui se mêlent aux allées de gravier, allant parfois jusqu'à imposer son renouvellement (ce qui amène à ce poser la question du changement de revêtement). Enfin, cette même exigence se traduit par une forte maîtrise des formes végétales avec des tailles au cordeau.

▀ **l'habitude de traiter chimiquement** : gain de temps, difficulté d'accès, possibilité de traiter seul de grandes surfaces... Pourtant, il faut compter au minimum deux passages par an et parfois jusqu'à six ou sept dans certaines communes. Dans de nombreux cimetières, l'herbicide fait tellement partie du paysage que l'on se sert des bidons vides de produits comme d'arroseurs, qui restent accrochés aux murs !... Pourtant, **il existe quelques cimetières sans pesticides en région : Magalas, St Ambroix, Pérols, Sigean...**

▀ **la pression des usagers** : qui n'acceptent pas, qui rejettent l'herbe. Les lieux en deviennent aseptisés. Et ce constat vaut même dans certaines villes «zéro phyto» qui se sont lancées dans des PAPPH (Plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles), mais pour qui cet espace est un dernier «bastion», difficile à ne pas désherber chimiquement.

▀ **l'optimisation de l'espace** : qui conduit à créer des «parkings de tombes», et laisse d'autant moins de place pour la végétation, tandis que les clôtures bétonnées n'invitent pas à entrer dans des cimetières devenus peu accueillants. Soucis d'optimisation qui s'observe dans de nombreux cimetières neufs aux alignements rectilignes avec pas ou peu de place pour le végétal.

▀ **la présence de végétaux peut poser des problèmes** avec notamment le risque de chute lors des gros coups de vent, le soulèvement des tombes par les systèmes racinaires, la problématique des espèces invasives dans les concessions privées (ailanthe,...).

▀ **le problème du vandalisme** : du vol de fleurs et de plaques à la profanation, parfois même des saccages, à connotation religieuse ou non.

**Une autre forme de fréquentation existe dans certains cimetières : la promenade touristique.** A l'instar du cimetière du Père Lachaise à Paris, où de nombreuses personnalités sont inhumées, le **cimetière marin de Sète** est aussi visité pour se rendre sur les tombes de Paul Valéry et Jean Vilar. De nombreux visiteurs viennent également au **cimetière du Py** à Sète, où Georges Brassens est enterré. A **Béziers**, le cimetière vieux fait l'objet de visites motivées par son patrimoine architectural remarquable.



## Conclusion

Il est temps de reconsidérer les cimetières pour en faire des lieux de charme, de mémoire, où des aménagements harmonieux et paysagers sont possibles à mettre en œuvre.

Entre des demandes contradictoires (peu d'acceptation de l'herbe mais concessions à l'abandon, envie de nature mais maîtrisée), l'aménagement des cimetières doit être mûrement réfléchi. Il convient de trouver l'alchimie entre passé et présent, de considérer que ce sont des lieux de mémoire pour nos morts, fréquentés par les vivants, et de valoriser leur dimension patrimoniale comme paysagère.

# L'expérience zéro phyto dans les cimetières grenoblois

*David GEOFFROY, service espaces verts de la ville de Grenoble*



La capitale de l'Isère s'est engagée dans un **plan de désherbage en 2009** avec l'établissement d'un état des lieux. Après plusieurs expérimentations qui ont permis d'apporter certaines corrections, elle a atteint en grande partie ses objectifs en 2012.

## 2009 : État des lieux

Alors que sur l'ensemble des 250 hectares d'espaces verts de la commune la consommation de produits phytosanitaires a diminué de 95 % entre 1989 et 2009 (0 phyto atteint en 2012), les cimetières ont fait figure d'exception : la configuration des sites, associée à leur fonction, ont induit le maintien du désherbage chimique. Cela représente environ **9,5 ha de surface et 26 km d'allées traités** chimiquement, à quoi s'ajoutent 3,5 ha de concessions et cases dont un demi-hectare sont abandonnées ou en instance de reprise et demandent un entretien.



Pour faire face jusqu'en 2009, l'équipe de **cinq agents municipaux** définissait un plan de désherbage chimique avec trois passages par an.

Une zone non traitée de 1,15 ha, en bordure de l'Isère était laissée en l'état et les zones de non traitement en bordure de cours d'eau et à proximité des avaloirs étaient respectées.

## Évolutions recherchées

La ville a mis en place un programme de réduction de 80 %, sur trois ans de l'emploi des désherbants sur les cimetières de Grenoble et de la Tronche, à proximité de l'Isère, pour **atteindre zéro phyto sous cinq ans**.

Les moyens mis en œuvre se sont organisés autour de 3 axes : acquisition de matériels de désherbage alternatif, modification de certaines couvertures de sol (paillis) et sensibilisation du public.

La commune a reçu le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sur l'investissement (50 %), lequel était prévu à environ 146 000 € HT.

Entre le début et la fin de l'opération, le **surcroît de travail** sur l'ensemble des surfaces des cimetières était estimé à 945 h ce qui correspond à **0,6 équivalent temps plein**.

## Expérimentations et corrections apportées

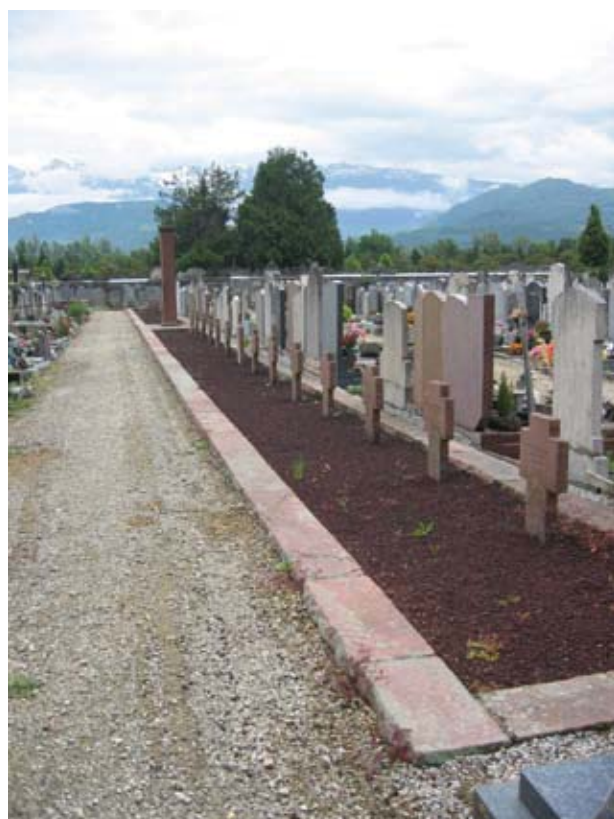
• **Le désherbage thermique à la vapeur** (kits de désherbage Attila et machine Steamtec, 44 000 € TTC) s'avère lent et trop mobilisateur pour deux employés, même s'il est efficace sur les plantules et le linéaire. L'équipe grenobloise s'est alors orientée vers un désherbage mécanique, moins coûteux : 25 500 € pour deux outils (marque Stabnet, deux largeurs différentes) et le porte-outils.

L'efficacité et la rapidité sont excellentes sur gravillons. La présence de deux agents est également nécessaire dont un pour le ramassage et l'égalisation.



• **Le travail sur la couverture des sols s'avère prometteur.**

La technique du **paillage** retenue (toile tissée et pouzzolane) donne de bons résultats sauf sur certaines plantes comme la prêle. Le coût reste raisonnable : 16 €/m<sup>2</sup>. Sur les zones infestées de chardons, de prêle ou facilement gérables, on plante en remplacement des **vivaces**, des **gazons** et des **prairies fleuries**. Le résultat est encourageant, l'esthétique améliorée, l'entretien réduit, les quelques repousses acceptables. **Seul problème** : en fin d'été, certaines plantations fanent et ressemblent... à des adventices.



• **Information du public et des gardiens de cimetières :** des panneaux d'information sont mis en place à l'entrée des cimetières par les agents. Coût modeste de 1 300 €, bonne efficacité, peu de réclamations.



## Évaluation et recadrage des pratiques en 2012

Si les doses de produits employées ont bien chuté de 70 % entre 2008 et 2011, les nouvelles méthodes de désherbage génèrent **des surcroûts de travail** par rapport aux objectifs prévus (+1128 h au lieu des 945 prévues, soit 0,8 équivalent temps plein et non 0,6).

L'équipe de Grenoble a donc choisi de recadrer ses actions en définissant **un plan d'intervention sélectif** qui conduit à intervenir seulement au bon endroit et au bon moment.

Elle a par ailleurs retenu l'option de rendre acceptable une **hauteur maximum d'herbe de 40 cm**, assumée et expliquée par les gardiens.

Des tondeuses sont également employées pour l'entretien des allées, réglées à une hauteur de coupe de 7 à 10 cm pour éviter les projections.

Techniques de désherbage (hors ramassage)	Temps pour 20 m <sup>2</sup> (mn s)	Nombre de passages	Nombre de personnes mobilisées	Temps annuel pour 20 m <sup>2</sup> (mn s)
<b>Finalsan</b> (traitement sans classement)	2 mn 23 s	2	1	4 mn 46 s
<b>Stabnet</b> (mécanique)	1 mn 17 s	6	1	7 mn 41 s
<b>Ratissoire</b> (manuel)	3 mn 0 s	3	1	9 mn 0 s
<b>Tondeuse</b> (mécanique)	3 mn 3 s	3	1	9 mn 10 s
<b>Pioche</b> (manuel)	4 mn 20 s	3	1	13 mn 0 s
<b>Débroussailleuse</b> (mécanique)	5 mn 0 s	3	1	15 mn 0 s
<b>Steamtec 40 cm</b> (vapeur)	24 mn 0 s	1	1	24 mn 0 s
<b>Arrachage</b>	10 mn 50 s	3	1	32 mn 30 s
<b>Attila 20 cm</b> (vapeur)	36 mn 40 s	1	1	36 mn 40 s
<b>Steamtec 20 cm</b> (vapeur)	37 mn 0 s	1	1	37 mn 0 s
<b>Attila avec cloche</b> (vapeur)	46 mn 40 s	1	1	46 mn 40 s
<b>Steamtec avec cloche</b> (vapeur)	87 mn 20 s	1	1	87 mn 20 s

Les vitesses d'intervention citées dans ce tableau sont parfois à nuancer car l'expérimentation a eu lieu sur des parcelles dont l'enherbement n'était pas toujours homogène (ratissoire sur zone à enherbement bas, tondeuse sur zone à enherbement haut.) Toutefois, les différences entre grands types d'intervention (vapeur / manuel / mécanique / chimique) sont réalistes.

## Conclusion

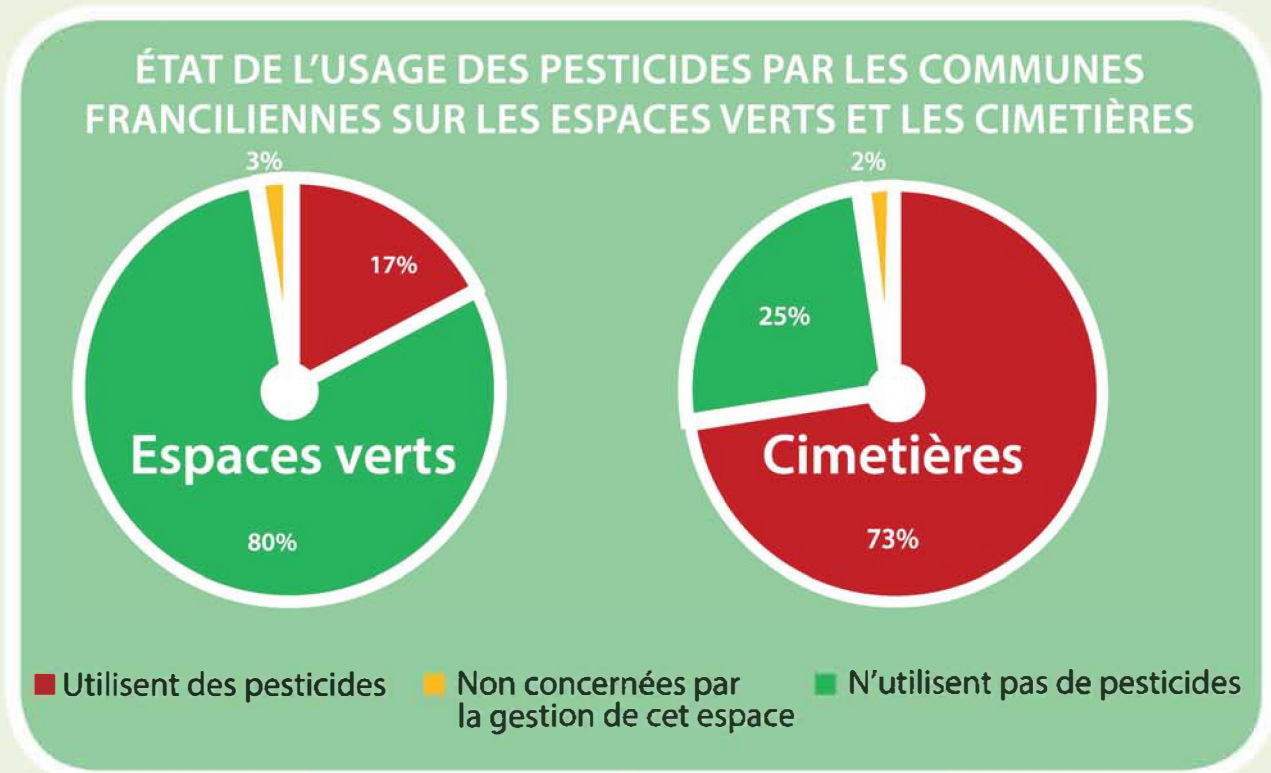
Les conditions de la réussite d'une action comme celle menée à Grenoble reposent sur la communication et une forte mobilisation de l'équipe. Il est important d'élaborer un plan d'intervention ainsi que de tolérer une certaine hauteur d'herbe ou des îlots moins entretenus pour ne pas s'épuiser à la tâche.

Gageons que cette présence d'herbe dans les cimetières entrera peu à peu dans les mœurs (réduction nécessaire de l'empreinte carbone), d'où l'importance de la communication aux usagers et de l'installation d'éléments esthétiques qui facilitent cette acceptation.



## Guide pratique Conception et gestion écologique des cimetières

Depuis 2011, Natureparif établit l'état des lieux de l'usage des pesticides par les collectivités franciliennes sur les espaces dont elles ont la gestion directe ou indirecte (voirie, espaces verts, terrains de sports et cimetières). Avec plus de 1 600 cimetières en Île-de-France, ceux-ci représentent une superficie d'environ 20 km<sup>2</sup> (Source : MOS 2012 - IAU ÎdF) soit 0,2 % du territoire régional.



L'indicateur «zéro pesticide»<sup>1</sup>, publié en avril 2014, montre que 73 % des communes renseignées utilisent encore des pesticides dans leur cimetière alors que pour les espaces verts, seules 17 % déclarent encore en utiliser.

Ce constat confirme que si la gestion écologique des espaces verts s'affirme dans les parcs et jardins publics, elle reste difficile à appliquer dans les cimetières du fait de la perception des familles vis-à-vis du lieu, mais aussi au regard d'une mauvaise conception au départ, souvent trop minérale.

Les pesticides ont longtemps été la solution la plus pratique pour le désherbage de ces espaces. Cela s'est fait en ignorant largement les impacts sur la santé des applicateurs, sur l'environnement, particulièrement la biodiversité, mais aussi sans tenir compte des coûts cachés (externalités) induits par leur utilisation (coûts de l'achat des produits et de la dépollution des eaux contaminées). D'ailleurs, les cimetières peuvent représenter, à eux seuls, près d'1/5<sup>e</sup> de la consommation totale de pesticides des communes (source: « **L'entretien des cimetières « un cas sensible** » » - Conseil général de la Dordogne).

Avec la montée des inquiétudes vis-à-vis des biocides, les communes sont de plus en plus enclines à réduire voire supprimer l'utilisation des pesticides. En outre, la réglementation actuelle contraint fortement les communes dans leurs usages incitant ainsi à un arrêt définitif. Certaines se tournent vers des alternatives mécaniques et thermiques pour la gestion, mais font vite face à d'autres problématiques (consommation d'énergie, faible efficacité des machines), qui ne font que repousser les problèmes au lieu de les résoudre sur le long terme. En réalité, c'est dans la conception même des cimetières que se trouve la clé: faire en sorte qu'ils soient conçus dès le départ en accord avec la nature, en vue d'une gestion écologique future. Pour se passer de ces produits, deux solutions complémentaires s'offrent aux gestionnaires: redéfinir les schémas de conception et d'aménagement des cimetières en amont et mettre en place une gestion écologique et différenciée en aval.



Agents intervenants dans le cimetière de l'Est à Rennes © Ville de Rennes

Attention les pesticides ne sont pas la seule source de pollution dans les cimetières. Ainsi les soins du corps (cf. Focus « LA THANATOPRAXIE », p.16), les vêtements et objets personnels des défunts peuvent également être des sources de pollution des nappes phréatiques notamment lors de la décomposition des corps via l'infiltration des fluides. Sont également impliqués, les

aménagement des sépultures, tels que les cercueils et les urnes en matériaux non biodégradables, les caveaux en béton (jamais véritablement étanches), ainsi que les monuments funéraires et les pierres tombales conçus avec des matériaux venant du monde entier et non recyclables.

localtis.info  
13 novembre 2012

## **Le cimetière de Courbevoie devient un véritable parc dans la ville**

Juste derrière la Grande Arche de la Défense, la ville de Courbevoie a aménagé entre 2005 et 2006 le cimetière des Fauvelles, un espace de 6,2 hectares, pour en faire un véritable parc paysager. "Il faut une vraie volonté politique pour réaliser un tel projet", a témoigné Jacques Macret, responsable du service environnement et espaces verts de la ville, lors d'un colloque organisé le 16 octobre à Paris par le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep), au cours duquel était présentée l'expérience.

En effet, d'un montant de quatre millions d'euros, le chantier a été d'une très grande ampleur. Pour l'essentiel, la largeur des allées du cimetière a été réduite de 4,50 mètres à 2,50 mètres. L'espace libéré, recouvert de béton désactivé, a permis de réaliser des tranchées fertiles dans lesquelles ont été plantées pas moins de 38 essences d'arbres différentes, parfois de 7 à 8 mètres de haut. La municipalité n'a pas lésiné sur le fleurissement : 18.000 géraniums et 3.000 rosiers ont été plantés. Elle a aussi mis le paquet sur l'environnement : les fleurs et les pelouses sont désormais traitées avec des produits non nocifs. A noter aussi, la création des tranchées fertiles a permis de traiter un problème de rejet d'eaux pluviales.

La gestion administrative liée à la présence des monuments funéraires a été un "peu lourde", reconnaît Jacques Macret. "Une trentaine de concessions" ont été dégradées du fait des travaux. "Les dégâts ont été plus importants sur sept d'entre elles." Depuis, le cimetière de Courbevoie est un véritable lieu de promenade. Seul souci, "la chute des feuilles" à l'automne. "Je n'ai pas encore inventé l'arbre qui ne perd pas ses feuilles !", a déclaré non sans humour l'ingénieur territorial.

Au cours de la rencontre, Frédéric Bertrand, architecte et urbaniste à l'Atelier parisien d'urbanisme (Aur) a invité les élus locaux à s'intéresser aux cimetières de nos voisins européens. La Suisse (avec par exemple le cimetière de Zürich) et l'Allemagne (avec Hambourg) ont su prendre en compte la qualité du paysage dans l'aménagement des cimetières. "Mais, a souligné l'architecte, même si les réalisations que l'on rencontre à l'étranger sont parfois remarquables, il faut se demander avant de les importer, si elles correspondent à la culture française."